

Documents à fournir Vente

DIAGNOSTICS

- Superficie Loi Carrez ;**
- Performance Energétique (DPE)**
 - Validité : **Moins de 10 ans** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif ;
- Amiante** Biens dont le permis de construire a été délivré **avant le 1er juillet 1997**
 - Illimité s'il constate l'absence d'amiante ;
- Plomb (CREP)** Logements construits avant le **1er janvier 1949**
 - Validité : **Moins d'1 an** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif ;
- Gaz** Installation au gaz présent dans le bien
 - Validité : **Moins de 3 ans** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif ;
- Electricité**
 - Validité : **Moins de 3 ans** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif ;
- Termite et Parasitaire**
 - Validité : **Moins de 6 mois** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif ;
- Etat des Risques Naturels et Technologiques (ERNMT) ;**
 - Validité : **Moins de 6 mois** au moment de la signature du compromis de vente et de l'acte définitif ;

PROPRIETAIRE ET/OU LE SYNDIC

- Le titre de propriété ;
- L'état descriptif et de division ;
- Les plans s'ils existent ;
- Dernière Taxes Foncières ;
- Dernière Taxes d'Habitations
- Le règlement de copropriété ;
- Le ou les modificatifs au règlement de copropriété publiés ;
- Les procès-verbaux des trois dernières assemblées générales de la copropriété ;
- Les trois derniers appels de fonds ;
- Le carnet d'entretien de l'immeuble ;
- Note complétée par le syndic sur la SITUATION FINANCIERE DE LA COPROPRIETE ET DU COPROPRIETAIRE VENDEUR ;
- Si l'appartement est loué :**
 - Une copie du Congé Vente remis au locataire ainsi qu'une copie de son bail ;
 - Nous confirmer les coordonnées du locataire ;

